BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

Décret N°2013-785/PRES portant institution d'un deuil de 72 heures sur toute l'étendue du territoire national.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Article 1er:

Suite au décès du Colonel Saye ZERBO, ancien de l'Etat, il est institué un deuil de 72 heures, allant du vendredi 20/09/2013 à 0 heure au dimanche 22/09/2013 à 24 heures sur toute l'étendue du territoire national.

Article 2:

Pendant cette période, les drapeaux resteront en berne sur les édifices publics et les réjouissances populaires suspendues.

Article 3:

Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 19 septembre 2013.

Pour le Président du Faso, et par Ordre

Le Premier Ministre

yon Luc Adolphe TIAO

Grand Officier de l'Ordre National

